

Ville de
Janzé

LE
PASSAGE

LES
ZOUZOUS

Accueil de loisirs sans hébergement « Les Zouzous »



PROJET PÉDAGOGIQUE La journée du mercredi 2023-2024



Pôle enfance jeunesse scolaire
16 boulevard Plazanet, 35150 - JANZÉ

SOMMAIRE

1) Introduction

2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les Zouzous »

- a) Conditions d'inscription
- b) Accueil et horaires

3) Description du lieu

4) Le public accueilli et ses besoins

5) L'équipe pédagogique et organisation

- a) L'équipe pédagogique
- b) Place, rôle et missions de chacun

6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

- a) Les intentions éducatives
- b) Les objectifs pédagogiques

7) Une journée type

8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

- a) Les temps de séances d'animations
- b) Le temps de restauration
- c) Les temps d'accueils
- d) Le temps calme
- e) Le goûter
- f) Organisation des espaces extérieurs du Passage

9) La sécurité

- a) Sécurité physique
- b) Sécurité affective
- c) Plan Vigipirate
- d) Évacuation en cas d'incendie

1) Introduction

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Les Zouzous » permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant, un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.
Pour l'équipe toute entière, l'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire et évoluer dans son environnement social.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'ALSH Les Petites Canailles constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Ce projet pédagogique est une aide et une référence permanente pour les animateurs, dont la mission est de permettre à l'enfant de vivre, non plus « à côté des autres », mais « avec les autres ».

En 2023, les élus de la commission enfance jeunesse de la ville de Janzé ont souhaité actualiser le Projet Educatif Local de la ville. Leur travail a mis en évidence les nouvelles ambitions éducatives que la ville de Janzé souhaite porter à travers les différentes structures d'accueil des enfants :

- Respect du rythme physiologique et affectif de l'enfant.
- Accès aux loisirs pour tous.
- Accueillir la différence.
- Notion de laïcité
- Apporter un cadre sécurisant pour permettre à l'enfant de grandir
- Favoriser l'accès à la Culture et l'Interculturalité

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs Les Zouzous s'articule autour de ces ambitions éducatives.

2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les petites canailles »

L'ALSH « Les Zouzous » est une structure d'accueil et de loisirs municipal qui reçoit des enfants âgés de 6 à 11 ans de la commune de Janzé et des communes environnantes.

Cette structure fonctionne pendant les mercredis, les petites et grandes vacances sous statut Accueil Collectifs de Mineurs, agréé par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le centre fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45** le mercredi, et du lundi au vendredi des petites et grandes vacances scolaires.

| |
|---|
| <p>Organisme : Service Éducation de la ville de Janzé</p> <p>Lieu de fonctionnement : Pôle enfance jeunesse, 16 boulevard Plazanet, 35150 JANZÉ</p> <p>Dates : du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024</p> <p>Effectifs d'enfants : 72 enfants</p> <p>Effectifs animateurs : 1 directrice + 6 animateurs (1 animateur pour 12 enfants)</p> |
|---|

a) Conditions d'inscription

Avant la première venue de l'enfant, les familles doivent remplir un dossier d'inscription comprenant les informations nécessaires à sa constitution (vaccins obligatoires à jour).

Les familles ont le choix entre différentes formules : à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas, à la journée avec ou sans repas.

Un Portail Internet consacré aux familles (Portail Familles) facilite les démarches d'inscription, et permet de diffuser des informations les concernant (programmes, dates de début et de fin d'inscription pour une période donnée...). L'équipe de L'ALSH municipal « Les Zouzous » est munie d'une tablette qui contient tous les éléments de chaque dossier. Une synchronisation régulière permet le transfert de l'ensemble des données du serveur vers la tablette.

b) Accueil et horaires

| L'enfant est inscrit : | Il doit arriver : | Sa famille vient le chercher : |
|------------------------|---|---|
| La matinée | Entre 7h et 9h | Entre 11h45 et 12h00 |
| La matinée + repas | Entre 7h et 9h | Entre 13h30 et 14h00 |
| L'après-midi | Entre 13h30 et 14h00 | Entre 17h00 et 18h45 |
| Le repas + après-midi | Pour 11h45 | Entre 17h00 et 18h45 |
| La journée + repas | Entre 7h00 et 9h00 | Entre 17h et 18h45 |
| La journée sans repas | Entre 7h00 et 9h00 et entre 13h30 et 14h00 | Entre 11h45 et 12h00 et entre 17h00 et 18h45 |

En dehors de ces horaires et sans réservation préalable, l'équipe d'animation est en mesure de refuser l'enfant si l'effectif est au complet.

Les inscriptions des mercredis, des petites et grandes vacances s'effectuent sur des périodes définies à l'année. Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont communiquées via le Portail Familles, par le bureau du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

L'inscription des enfants est obligatoire. Elle s'effectue par l'intermédiaire du Portail Familles accessible sur le site Internet de la ville de Janzé.

Les familles Janzéennes sont prioritaires en termes d'inscriptions à l'accueil de loisirs « Les Zouzous », et ce, jusqu'au mercredi (23h59) de la semaine qui précède. Les familles dont la résidence principale est située hors commune de Janzé (HC) ne peuvent inscrire leur.s enfant.s qu'en fonction des places restantes, et ce, à compter du jeudi 14h jusqu'au dimanche (23h59).

Annulation : les familles ont la possibilité d'annuler l'inscription de leur.s enfant.s jusqu'au mercredi de la semaine qui précède via le portail familles, et sans retenue financière.

➤ Pour les ALSH (Mercredis et vacances scolaires) :

Si votre enfant est absent, il vous faudra **prévenir** de son absence (lepassage@janze.fr ou 02.99.47.51.95) avant midi et la **justifier** par :

- [Un certificat médical](#) (si vous en avez un, nous le faire parvenir avec la date du rendez-vous + les dates d'absences de l'enfant).
- [Une attestation sur l'honneur, si raison médicale](#) (1 attestation = 1 journée dans la limite de 3 attestations par an. À nous envoyer le jour j avant midi).

Hors période COVID19, le bureau du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire a mis un PC à disposition des familles n'ayant pas Internet, pour effectuer l'inscription de leur.s enfant.s. Le PC étant accessible sur les horaires d'ouverture du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

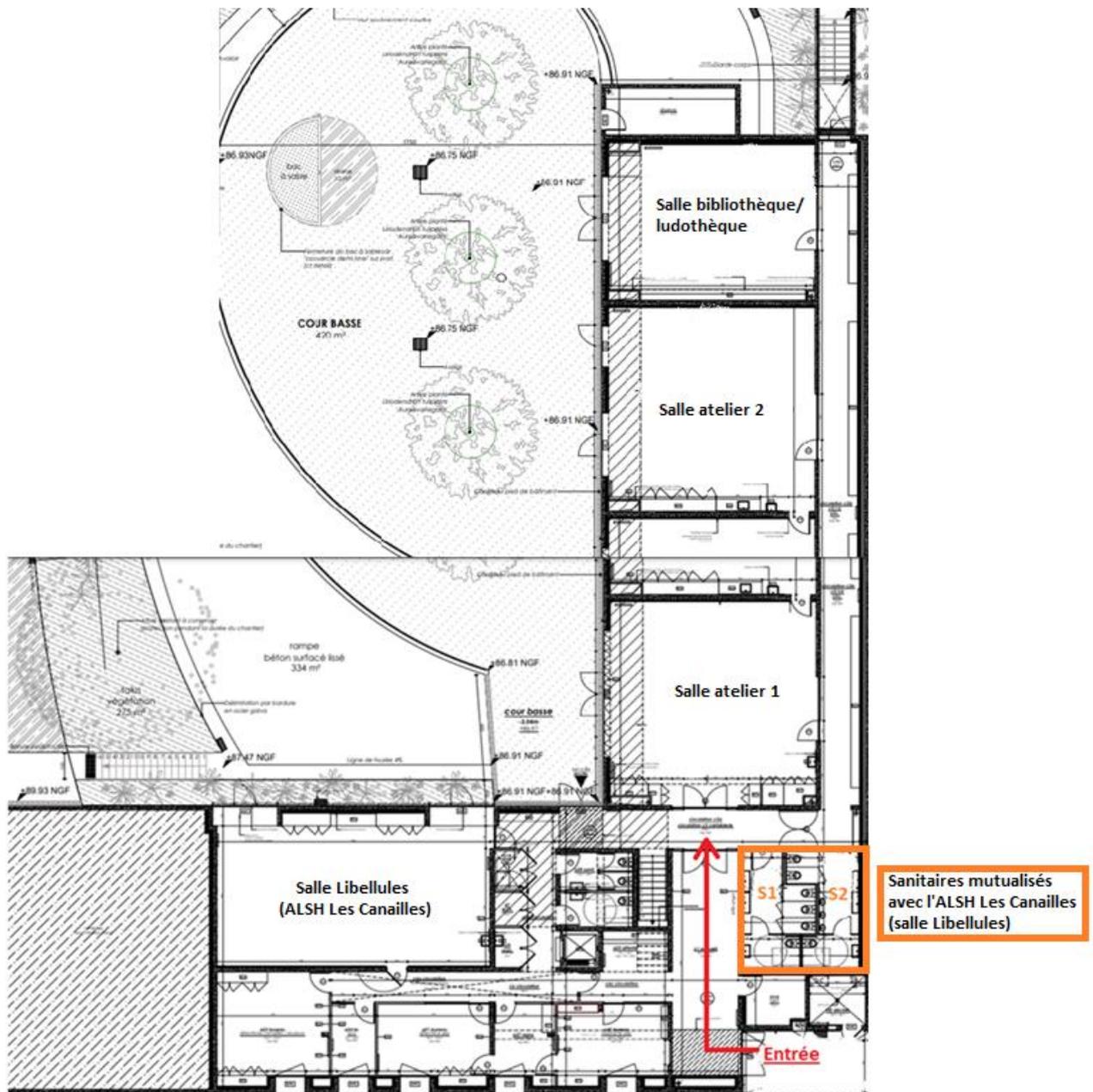
3) Description du lieu

Le Pôle Enfance est inséré entre l'école maternelle « La Marelle » et l'école élémentaire « Le Chat Perché » (14 Bd Plazanet). Sa situation géographique permet de mutualiser les locaux du Pôle enfance jeunesse avec ceux de l'école maternelle, et d'ajouter un lien de proximité entre les différents temps de vie des enfants scolaires et périscolaires.

Tout l'établissement donne accès à une cour principale qui, de par sa configuration, invite à la curiosité et à la découverte.

A la rentrée 2023-2024, une classe supplémentaire a ouvert à l'école maternelle La Marelle. Celle-ci a été aménagée dans une des salles de fonctionnement de l'ALSH Les Canailles (cf : plan p5). Pour conserver une capacité d'accueil équivalant aux effectifs actuels, l'ALSH « Les Canailles » occupe la salle de motricité de l'ALSH « Les Zouzous ». Cette nouvelle organisation a conduit à repenser le fonctionnement de l'ALSH pour ne pas impacter les temps de vie des enfants en termes de rituels et de repères.

Plan de l'ALSH Les Zouzous



Le site comprend :

- **1 hall d'accueil** partagé avec le service administratif du Passage.
- **3 salles de fonctionnement** qui permettent à l'ALSH Les Zouzous d'accueillir 72 enfants.
 - La salle atelier 1, aussi appeler salle des Beaux-arts, conçue en tant que salle d'activité manuelle.
 - La salle atelier 2, aussi appeler salle du Hangar, conçue en tant qu'atelier de fabrication, munie d'un établi.
 - La salle bibliothèque/ ludothèque, aussi appeler salle du Casino, conçue en tant que salle de bibliothèque et de ludothèque.
- **4 espaces sanitaires**
 - Un espace sanitaire pour les filles (4 toilettes et 4 lavabos).
 - Un espace sanitaire pour les garçon (3 toilettes, 2 urinoirs et 4 lavabos).
 - Un espace sanitaire pour les adultes.
 - Un espace sanitaire pour les personnes à mobilités réduites (PMR).
- **1 cuisine pédagogique partagée** entre les accueils de loisirs Les Canailles et Les Zouzous, et mutualisée avec l'école maternelle La Marelle.
- **1 infirmerie**
- **Un espace extérieur** : aménagé et accessible de chaque salle, la cour est composée d'une terrasse en hauteur sur laquelle un jardin pédagogique a été installé, suivi d'une faible pente circulaire donnant accès à la partie basse de la cour. L'espace extérieur est arboré de végétation et conçu afin que les enfants profitent d'un moment de jeux individuels ou collectifs en plein air. Un petit portillon est situé au fond de la cour et donne un accès direct à la cour de l'école élémentaire « Le Chat Perché », afin de réaliser des jeux ou activités plus sportives.

Cet espace extérieur est partagé entre les accueils de loisirs « Les Canailles » et « Les Zouzous ».

4) Le public accueilli et ses besoins

a) Accueillir un enfant

L'enfant est un être en construction qui a besoin d'évoluer dans un climat de confiance auprès d'adultes qui lui accordent une attention éducative personnalisée et continue.

L'enfant a besoin d'un cadre rassurant pour pouvoir évoluer en toute confiance. La journée est parfois longue pour les enfants qui fréquentent le centre. De ce fait, nous tenons à respecter le rythme de chacun en adaptant nos objectifs à ces temps. Ces temps doivent être réfléchis en amont afin de prendre en compte les différents besoins de manière individuelle et collective (se divertir, découvrir de nouvelles choses, être créatif, rester au calme...).

Différents types d'activités peuvent être proposés :

- Les pôles en autonomie : l'enfant fait un choix parmi des activités en libre accès sur des temps dit « Temps libre » (livres, jeux, poupées, bricolage, construction, coloriages...).
- Les activités régulières : l'équipe d'animation réalise un programme d'animations en rapport avec les envies, les souhaits des enfants, des besoins repérés, des envies de faire découvrir, des thématiques...

Le mercredi représente pour les enfants un temps de rupture avec le milieu scolaire dans lequel ils sont plongés toute la semaine.

De manière générale, les enfants auront besoin d'un temps d'adaptation afin de s'approprier le fonctionnement de l'accueil de loisirs (le rythme des journées, l'équipe d'animation, le milieu collectif...). Pour la plupart des enfants se sera l'occasion de retrouver des camarades dans un lieu connu. Pour d'autres il s'agira d'une découverte et de faire de nouvelles rencontres dans un environnement nouveau.

C'est pourquoi le projet pédagogique va s'appuyer sur une valeur qui est « Épanouissement personnel au sein d'un groupe ». La notion de « loisirs pour tous et de droit aux vacances » est mise en avant puisque les attentes des enfants sont avant tout de rompre avec le rythme soutenu de l'école.

Pour faire écho aux éléments qui caractérisent les enfants de cette tranche d'âge, un besoin de confiance et de complicité envers leurs pairs s'exprime de manière tangible. Et bien que l'esprit de compétition fasse partie d'un des éléments constructifs de l'être, c'est en partageant des temps en collectivité, que les enfants peuvent développer la notion d'équipe et de coopération.

Pour offrir un cadre sécurisant, et respectueux de leur rythme, la mise en place d'horaires réguliers des repas, d'un espace de vie, et des temps de repos selon les besoins de chacun, apportera une qualité de vie durant le séjour.

b) Accueillir un enfant touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé

L'ALSH « Les Zouzous » est un lieu privilégié de rencontres, d'espaces de découvertes, de jeux et de créations pour tous les enfants. La structure d'accueil doit contribuer à l'éducation de la vie collective à travers le développement individuel de chaque enfant.

Un enfant, touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé, peut participer pleinement aux activités récréatives, culturelles et artistiques au même titre que les enfants fréquentant la structure d'accueil. Bien que l'ALSH « Les Zouzous » soit une structure non spécialisée, la responsable prend connaissance des recommandations relatives à l'accueil de l'enfant atteint de troubles de santé ou d'handicap, auprès de la famille.

La responsable transmet les données informatives et les fiches techniques concernant les attentes et les besoins de l'enfant à accueillir, afin de lui offrir le meilleur accompagnement éducatif et social.

Les démarches éducatives et pédagogiques à suivre pour bien accompagner un enfant handicapé :

L'enfant, touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé, a besoin qu'on le considère comme un enfant à part entière au sein d'un groupe. L'animateur doit pouvoir dédramatiser sans pour autant banaliser la situation. Il respecte le rythme de l'enfant et doit prendre en compte ses besoins spécifiques caractérisant le handicap de celui-ci, sans le surprotéger. L'animateur doit savoir prendre du recul en cas de besoin, s'il se trouve être un référent pour l'enfant.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant handicapé se sente en sécurité physique et affective, et ne soit pas l'objet de moquerie des autres enfants. Il doit permettre à l'enfant handicapé de vivre des situations de vie qui favorisent son autonomie, toutefois adaptée à ses capacités. L'animateur doit adapter ses séances d'animation pour permettre à l'enfant handicapé de participer et de prendre plaisir à partager des temps de vie et d'activités.

L'animateur ne doit pas considérer l'enfant handicapé que d'un point de vue médical mais plutôt sociale et humaine pour l'aider à grandir et se construire avec les autres.

Privilégier le rythme individuel de l'enfant :

L'accueil d'un enfant en situation d'handicap se prépare en amont. En effet, un travail est réalisé en amont avec la famille : recueil des informations habituelles, connaître les capacités et compétences de l'enfant (motricité, connaissances, compréhension, etc.), ses goûts, ses centres d'intérêts, connaître les points de vigilances, les appréhensions, réaliser des outils adaptés selon le souhait et les conseils de la famille et la situation de l'enfant.

Il y a également une prise de contact réalisée auprès des professionnels qui l'accueille et l'accompagnent tout au long de l'année : enseignants, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, psychologue, etc. Cet échange, et/ou cette rencontre permet d'avoir un lien permanent sur l'évolution des compétences et capacités, l'évolution du comportement, comparer les situations, en apprendre toujours davantage pour accompagner au mieux l'enfant.

c) Les familles

Les parents utilisent principalement l'accueil de loisirs pour leurs enfants en tant que relais de « garde ». Les « vacances d'été » illustrent par définition, un « cycle saisonnier » qui se déroule sur des semaines successives.

Pour les parents, cette période de longue durée n'est pas sans contrainte en termes d'organisation de vie, de travail et aussi de coût financier. L'addition de ces éléments forme un sujet d'inquiétude qui amène les parents à se préoccuper du lieu d'accueil qui puisse correspondre à leurs besoins et à leurs attentes.

C'est une des raisons pour laquelle les démarches éducatives du projet pédagogique d'ÉTÉ des accueils de loisirs de Janzé prennent en compte la notion « de durée », pour mettre en place des actions éducatives qui puissent répondre à « l'esprit de vacances » que les parents souhaitent pour leurs enfants. En l'occurrence, les objectifs éducatifs des structures sont en lien avec l'un des principes de l'Education populaire, qui promeut les loisirs accessibles à tous.

5) L'équipe pédagogique et organisation

a) L'équipe pédagogique

L'équipe de direction et d'animation :

- CHEVILLON Perrine, BAFA, DUT Carrière sociale option animation socio-culturelle, agent d'animation, direction
- JOSSE Cédrine, BAFA, BPJEPS LTP, agent d'animation, direction relais
- TRANCHARD Béatrice, CAP petite enfance, agent d'animation
- LE TORREC Willy, BASE (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative), Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs, agent d'animation
- POUPARD Matthéo, agent d'animation
- HERVÉ Laura, BAFA, agent d'animation
- HURAUULT Jade, agent d'animation
- PARIS Virginie, BAFA, agent d'animation



b) Place, rôle et missions de chacun

La direction :

Elle réalise les documents administratifs et organisationnels afin que les animateurs soient le plus disponibles auprès des enfants.

Elle est garante de la sécurité des enfants et des animateurs, et responsabilise son équipe en la tenant informée, ou en faisant un rappel des prérogatives de la hiérarchie du Service Éducation de la ville de Janzé (SE), des procédures et de la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

- Protocole d'Évacuation en cas d'Incendie.
- Protocole de mise en sécurité (PPMS)
- Mesures d'hygiène et de sécurité en milieu collectif.
- Réglementation du SDJES.
- Suivi sanitaire (allergies, régimes particuliers des enfants, PAI...)
- Rappel des gestes de secours pour les animateurs PSC1.

Les animateurs :

S'occuper d'enfants est un engagement professionnel, empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance qu'on accorde à l'animateur (élus, Service Enfance Jeunesse, équipe de direction et parents...)

Son rôle :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Être à l'écoute, disponible et compréhensif à l'égard des enfants
- Encadrer les enfants autour d'activités multiples
- Donner du sens à ses actions, répondre aux objectifs du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de la commune.
- Voir le travail de l'animation du point de vue de l'enfant et non pas seulement celui de l'animateur.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.
- Construire une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets.

Faire partie de l'équipe d'animation :

- Participer de façon active aux réunions, échanger des idées
- Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs
- Donner son avis sur l'organisation de l'ALSH
- Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou autre personnel.
- Remettre en question sa pratique pour toujours évoluer.
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Ses obligations:

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel.
- Respecter les horaires.
- L'utilisation **personnelle** du téléphone portable est interdite pendant les heures de travail.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- Une tenue adaptée et non provoquante est demandée.

Les animateurs stagiaires :

L'animateur stagiaire est considéré comme un animateur à part entière. Sa place et son rôle sont donc les mêmes que ceux des animateurs. Néanmoins, la directrice sera « responsable » et devra donc effectuer un suivi quotidien pour un bon accompagnement dans son stage.

6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

« Des réunions pour réunir nos réflexions et construire nos démarches éducatives »

Des réunions mensuelles permettent aux animateurs de faire un retour sur l'organisation des journées à l'ALSH, et de préparer la période qui précède la réunion.

Les animateurs échangent sur les points forts, les points d'amélioration, les perspectives éducatives et pédagogiques qui peuvent apporter un plus dans la journée des enfants au sein de l'accueil de loisirs Les Zouzous.

Ce travail de réflexions entraîne l'équipe de direction et d'animation à remettre en question sa pratique et surtout à ne pas perdre de vue que l'enfant est au centre du métier de l'animateur.

De ce fait, les programmes ne peuvent pas être construits dans un esprit de consommation, mais de sensibilisation. Ce travail de réflexions permet d'exprimer et partager son savoir faire et son savoir être avec la notion de solidarité et non dans la compétition.

Il est essentiel que l'équipe d'animation envisage les temps de vie et d'animation, du point de vue de l'enfant et non pas seulement de celui de l'animateur.

Aperçu d'un travail de réflexions éducatives

Le mercredi entre dans le cadre des « Temps périscolaires » du fait que ce jour soit positionné au centre d'une semaine dite scolaire.

Le rôle de l'ALSH « Les Zouzous » est de créer une coupure dans le rythme de l'enfant, en proposant des journées dans lesquelles la notion de temps n'est pas une contrainte. Le but est d'emmener l'enfant à vivre ces temps de vie avec le moins de contraintes possibles, et surtout de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

Les réflexions éducatives de l'équipe d'animation ont amené celle-ci à prendre en compte plusieurs paramètres, à savoir :

- les enfants sont généralement conditionnés par le rythme scolaire / comment les aider à s'éloigner facilement du rythme de ces journées qui englobent la majorité de la semaine dans leur vie d'enfant.

- le rythme des jours scolaires engloutit le cadre de vie de l'ALSH qui ne fonctionne qu'un jour dans la semaine / comment emmener l'enfant à apprécier cette journée de rupture et ses bienfaits ?

- qui dit rupture dans le temps dit aussi rupture dans les rituels, les activités et les temps de vie des enfants / comment garder le lien avec ce que les enfants ont vécu la ou les semaines précédentes, à savoir que certains enfants fréquentent la structure d'accueil, un mercredi sur deux ?

Pour tenter de répondre aux besoins et aux attentes des enfants, l'équipe travaille régulièrement sur des projets d'animation qui se déroulent dans la continuité des mercredis, pour créer du lien et offrir aux enfants des repères sociaux et spatiaux dans leur cadre de vie.

D'autres réflexions et questionnements sont venus s'ajouter dans le but de construire un chemin éducatif qui mène vers l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

« Un lieu peut en découvrir un autre »

Au regard du projet pédagogique de l'ALSH « Les Zouzous » qui s'inscrit dans le projet éducatif de la municipalité de Janzé, l'équipe d'animation s'est fixée des objectifs éducatifs, afin d'orienter et enrichir les projets d'animations.

a) Les intentions éducatives

- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs journées de loisirs
- Développer la notion du « vivre ensemble »
- Permettre à l'enfant de trouver sa place en tant qu'individu au sein d'un collectif
- Éveiller la curiosité par la découverte et des ateliers variés
- Éveiller chez les enfants une conscience d'éco-citoyenneté

b) Les objectifs pédagogiques

- Sensibiliser l'enfant à son environnement social et culturel
- Développer l'esprit de création, l'ouverture culturelle, artistique, scientifique et sportive
- Approfondir et élargir leur champ de connaissances par le biais d'activités originales
- Découvrir tous les apports et le bien être que nous offre notre environnement direct
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et le développer l'esprit de curiosité et le goût de l'exploration chez les enfants
- Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe
- Susciter l'imagination et la création des enfants

« Chacun son « espace-temps » et son « espace » :

Des temps de regroupement permet de présenter les animateurs et les enfants, les espaces d'activités ainsi que les espaces de vie.

Ces préambules permettent aux enfants de se créer des repères humains et spatiaux, pour évoluer dans un lieu qui leur deviendra rapidement familier.

Ces temps d'échanges permettent de sensibiliser les enfants à la notion du « Vivre Ensemble », en développant l'écoute des uns envers les autres. Ils ne doivent pas être trop longs ni contraignants.

Chacune des équipes d'animation présente les activités, soit, à l'aide d'un modèle (notamment en matière d'activités manuelles), soit à l'aide d'un imaginaire, etc...

Ainsi, l'enfant visualise ce dont il s'agit et l'animateur aura pu, au préalable évaluer l'activité, pour mieux adapter sa séance d'animation auprès des enfants, et anticiper les besoins matériels nécessaires...

Les animateurs moduleront les temps d'activités selon l'attention et l'intérêt porté par les enfants.

Les enfants s'inscrivent sur l'atelier de leur choix ou s'expriment sur le choix d'activité qu'ils souhaiteraient réaliser. Ils ont aussi la possibilité de jouer dans les surfaces de jeux dit en autonomie qui leur sont attribués.

Ainsi, l'enfant peut être acteur de ses temps de loisirs, dans un cadre éducatif propice à son épanouissement personnel et collectif.

7) Une journée type

L'accueil de loisirs « Les Zouzous » fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00** à **18h45**. Il reste identique à celui de l'année pour permettre aux familles de garder leurs repères en termes d'organisation.

- 7h00-9h00 : accueil des enfants dans la salle d'accueil.
- Arrivée échelonnée des animateurs. Lorsqu'ils sont en nombre suffisant, les animateurs accompagnent les enfants dans les jeux sur les temps informels dans la salle ou dans la cour.
- 9h00-9h30 : rangement, rassemblement puis répartition des enfants sur les différentes activités.
- 9h30 - 9h45 \approx 11h15-11h30 : présentation des activités / déroulement des séances animations.
- 11h45-12h00 : rangement, préparation des enfants pour le départ au restaurant scolaire.
- 11h10-11h20 : préparation et départ du groupe d'enfants de 2ans ½ - 3 ans pour le restaurant scolaire au Gentieg. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires correspondant à la salle de fonctionnement des enfants. Installation et service du repas.
- 12h00-12h15 : arrivée échelonnée des enfants au restaurant scolaire.
- 12h15-13h30 : déjeuner convivial.
- 13h15 : retour du groupe d'enfants de 6 ans pour le temps calme aussi appelée la « repositte ».
- 13h30 : retour du groupe d'enfants de 7 ans et plus pour le temps calme.
- 13h30-14h15 : Temps calme pour l'ensemble des enfants adapté en fonction de leurs âges et besoins.
- 14h15 - 14h30 : rangement, récréation, rassemblement puis répartition des enfants sur les différentes activités.
- 14h30-16h00/ 16h15 : Déroulement des séances d'animations.
- 16h00/ 16h15 : Prise du goûter.
- 17h-18h45 : temps informels / départ échelonné des enfants.

8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

a) Les temps de séances d'animations

Les séances d'animation de l'accueil de loisirs « Les Zouzous » sont adaptées à toutes les tranches d'âge. Les enfants s'épanouissent à leur rythme, dans un cadre social et éducatif qui leur permet de vivre des temps de loisirs personnels et collectifs.

Les ateliers se déclinent sous différentes formes : temps définis en 1 ou 2 séances selon l'activité proposée - temps définis en plusieurs séances selon un projet proposé.

Ces formules permettent aux enfants de faire des choix et d'être acteurs sur ces temps ludiques et de loisirs qui leur appartiennent.

Les activités éducatives sont des outils pédagogiques qui offrent aux enfants de partager des temps collectifs, dans un climat sécurisant et de non compétition. Cependant, elles ne représentent qu'une partie inhérente à la journée des enfants, qui sont accompagnés sur tous les temps de vie, au sein de la structure d'accueil.

b) Le temps de restauration

L'année 2023-2024 marque l'ouverture du nouveau restaurant scolaire. Les enfants de l'ALSH y ont un espace dédié et insonorisé.

Le temps de restauration est considéré comme un temps de vie à part entière dans la journée de l'enfant. C'est pourquoi les équipes d'animation ont établis un protocole des temps du midi, avec ses rituels et son organisation propre. Le tout dans le but de permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux où le plaisir du partage se mêle aux découvertes gustatives.

Le temps repas est une activité à part entière, construite par l'équipe d'animation en tenant compte des notions suivantes :

- **Hygiène** : comprendre les règles d'hygiène et les appliquer.
- **Éducation nutritionnelle** : découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter aux aliments sans pour autant le forcer à manger.
- **Apprentissage** : apprendre à se servir seul, nettoyer leur table, débarrasser leur table, ...
- **Temps de détente et de discussion** : découvrir qu'il est possible de déjeuner en collectif dans une ambiance calme et sereine, en développant la notion de respect et d'écoute.

Les animateurs ne déjeunent pas durant le service pour être entièrement disponible auprès des enfants.

Les animateurs accompagnent les enfants sur les temps de repas et de goûter en respectant les rituels communs aux équipes.

c) Les temps d'accueil

Que ce soit le matin ou le soir, le temps d'accueil est un moment de jeux informels pendant lequel les enfants profitent des différents espaces de jeux, mis à leur disposition dans les salles respectives à chaque tranche d'âge. L'équipe d'animation se répartit selon des rôles bien précis, pour permettre aux enfants de vivre leur temps de jeu en toute sérénité et dans le respect des autres, tout en assurant les départs et arrivées des enfants dans un esprit d'accueil où chaque enfant est pris en considération.

Les animateurs d'accueil font figure de repère pour les familles. Le rôle d'accueil leur est attribué à l'année afin de créer un rapport de confiance avec les parents. Ils doivent prendre en compte les recommandations et les informations données par les familles, et doivent également leur communiquer les différentes informations liées à la journée de leur.s enfant.s. Des outils de communication interne sont mis en place pour permettre aux informations de circuler correctement au sein de l'équipe.

d) Les temps informels

Les temps informels encadrent les temps d'activités et d'accueil. Ils sont essentiels pour permettre aux enfants de développer leur capacité à communiquer entre eux, à développer leur autonomie et à trouver leur place au sein du groupe. C'est un moment durant lequel ils sont libre de circuler dans la salle et de profiter des espaces de jeux de leur choix. L'animateur doit aménager ce temps informel de façon à permettre aux enfants d'évoluer librement en toute sécurité, dans une ambiance propice à la détente et au jeu, en veillant au bon respect des règles de vie collective.

e) Le temps calme

Le temps calme se déroule dans la salle du casino pour le groupe d'enfants de 6 ans, où des tapis individuels sont posés au préalable. Les enfants sont allongés et se détendent en écoutant une histoire, une musique douce, une chanson, ou en lisant un livre.

Le temps calme se déroule dans la salle des beaux-arts et du hangar pour le groupe d'enfants de 7-11 ans. Sur ce temps, les enfants peuvent faire des activités calmes, tel que des jeux de sociétés, des dessins, ... accompagnés des animateurs.

Le temps calme dure environ $\frac{3}{4}$ d'heure, de 13h30 à 14h15.

f) Le goûter

A partir de 16h00, les enfants sont invités à prendre le goûter. Celui-ci se déroule, en fonction de la météo, soit dans la cour, soit dans les 2 salles de fonctionnement (salle des beaux-arts et salle du hangar) accompagné par l'équipe d'animation.

g) Organisation des espaces extérieurs du Passage

Organisation des espaces extérieurs du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Les accueils de loisirs « Les Petites Canailles » et « La Maison des Zouzous » partageront les espaces extérieurs du pôle enfance. Les groupes d'enfants (petits et grands) pourront évoluer tous ensemble dans les cours.

Il est essentiel que les équipes d'animation veillent à la bonne circulation et au bon respect des règles de sécurité tant sur les temps d'activités que sur les temps informels.

Ces espaces extérieurs doivent représenter pour les enfants et les animateurs des lieux de vie à part entière que les enfants peuvent exploiter comme terrain de jeux, espace personnel ou terrain collectif. Les jeux de ballons se déroulent dans les cours du chat perché.

Tous les animateurs, Canailles/ Zouzous, sont mobilisés dans la gestion et la surveillance des enfants sur les cours du pôle enfance. (Exemple : Un animateur Canaille pourra intervenir auprès d'enfants Zouzous et inversement).

- **Les espaces**

Les animateurs aident les enfants à organiser les espaces :

- **La cour « bac à sable »** : espace de jeux en petits groupes, de détente et discussion sur les bancs, zone de ping-pong et de bac à sable.

La terrasse : Espace détente à la façon des terrasses d'été. Des tables et des chaises seront installées sous les parasols colorés, pour les activités manuelles, la lecture ou les jeux de société.

- **L'esplanade (zone train)** : espace de jeux collectifs en plus grands groupes, zone de la structure « train ».

- **Le Préau** : espace de jeux ombragé à privilégier en cas de chaleur, par roulements de petits groupes.

- **La rampe** : espace de transition entre les différents pôles. Elle doit être dégagée pour la bonne circulation des enfants. Des petits groupes d'enfants peuvent s'installer sur les côtés pour discuter.



9) La sécurité

a) Sécurité physique

- . Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un animateur.
- . L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 8 enfants de Moins de 6 ans.



Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutters, couteaux pointus,)

L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.



b) Sécurité affective

- L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute de l'enfant.
- L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi, ... En cas de doute ou de propos d'enfants alarmants, l'animateur doit tenir informer le directeur : ne pas rester seul.

c) Plan Vigipirate

Le **plan Vigipirate est un plan** gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il **est un outil central** du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

Dans le cadre du Plan Vigipirate et compte tenu de la constance des risques d'attentats, les accueils de loisirs doivent exercer une grande vigilance au sein de leur structure mais aussi au cours des déplacements et autres lieux publics.

Une sensibilisation est effectuée auprès des équipes de l'ALSH « Les Petites Canailles », au moyen du « Guide Vigilance Attentats » destiné aux organisateurs et directeurs d'ACM. Le « Guide Vigilance Attentats » est mis à disposition dans la salle de fonctionnement pour rappeler les bons réflexes à adopter lors d'une intervention.

Pour assurer le périmètre de sécurité de la structure d'accueil de loisirs Les Petites Canailles, la responsable :

- Vérifie que le portail vert soit fermé à clef en permanence.
- Demande à toute personne extérieure de présenter leur carte professionnelle ou un justificatif d'intervention avant de la laisser entrer dans l'établissement [dans le cas où la personne n'est pas en capacité de présenter un justificatif d'intervention, la responsable ou l'animateur contacte un responsable du Pôle Territoire - communément appelé Service Technique).

d) Plan d'évacuation en cas d'alarme incendie

Au même titre que le plan Vigipirate, un protocole d'évacuation incendie est communiqué aux équipes d'animation. Il revient à chaque animateur de connaître son rôle et la marche à suivre, le cas échéant.

